

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

30 MARS 2023

Arrêté du

**fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de
contrôleur de 1^{re} classe des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2023**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 6 janvier 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de 1^{re} classe des douanes et droits indirects,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur Jean-François MERLE BECKER, directeur des services douaniers de 1^{re} classe, est nommé président du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de 1^{re} classe des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2023.

En cas d'empêchement du président, la présidence du jury sera exercée par une personne reprise à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

Mme	CUISINIER	Cécilia	Contrôleuse principale
Mme	GUIOT	Marie	Inspectrice régionale de 3 ^e classe
Mme	IATARNE- LQUYASS	Naima	Inspectrice
M.	MALIN	Thibaud	Inspecteur principal de 2 ^e classe

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

30 MARS 2023

Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,
Et par délégation,

Le directeur des services douaniers,



S. PICHEGRU